

Election présidentielle : modalités pratiques pour les maires et les communes

« Dans la perspective de l'élection présidentielle (10 et 24 avril), cette nouvelle rubrique du site Internet de l'AMF propose des informations utiles en lien avec cette échéance.

Elle sera alimentée tout au long de la campagne et jusqu'aux résultats de l'élection et comprend notamment des éléments sur les dates à retenir, les parrainages, les modalités d'utilisation des salles communales et intercommunales pour les réunions électorales, les procurations, l'organisation matérielle du scrutin, l'accessibilité du vote aux personnes en situation de handicap, la cybersécurité des opérations électorales...

Vous pourrez y trouver également, à destination des élus, les relevés de conclusion du Comité de liaison pour l'élection présidentielle, auquel participe l'AMF, qui réunit les services du ministère de l'Intérieur en charge des élections et les représentants de tous les candidats, sous la présidence de Monsieur Combrexelle, conseiller d'Etat.

Principalement réservée aux adhérents de l'AMF, cette rubrique contiendra des textes officiels et certains documents, en accès libre, qui permettront aux personnes intéressées par ce scrutin d'y trouver des éléments d'information.»

[Consultez la rubrique](#)